

## RAPPORT COMMISSION SANTE SECURITE CONDITIONS DE TRAVAIL

<b>Lieu : Batiment/Centre Animation /Poteau/Machine</b>	Metz – Bat 01 – Zone MA2
---	--------------------------

<b>Précisez le nom du RG ou RU que vous avez averti :</b>	Xavier VISSUZAINÉ, Thierry REGNIER, Denis HENTZ
---	---

<b>Emetteur(s)</b>	 PÉTRY Philippe AUSESKEY Denis	<b>Destinataires(s)</b>	Président & membres CSSCT – V. ROCH – I. GUILLAUMIN – B. LECOMTE – L. LESTER – T. REGNIER – X. VISSUZAINÉ – D. HENTZ – P. KANNY
--------------------	--	-------------------------	---

Remarques – Questions – Propositions	Décisions – Actions - Commentaires	Pilote(s)	Délai	Soldé
La zone MA2 est devenue un « no man’s land ». La zone est devenue un dépôt, ou chacun dépose des choses sans les identifier. Les accès à des zones dangereuses ne sont plus sécurisés. Le CSSCT vous demande d’agir sur les points suivants.				
Sécuriser l’accès au patio techniciens à côté des sanitaire pot. M39. Cette zone « n’appartiendrait » à personnes...		UTEE T. REGNIER	S11/2020	11/03/20
Sécuriser l’accès à l’ancienne central fluide MA2		UTEE T. REGNIER	S11/2020	11/03/20
Pièces du chantier Banc Auto ML non identifiées par le donneur d’ordre.		Fab D. HENTZ	S09/2020	S09/2020
Des dizaines d’anciennes claies du magasin MAGINA, des chariots, des paniers à fils sont empilés dans le secteur pot. U36/V35 A Qui appartiennent -ils ? Que faire avec ?		Fab G. ALRIC	S13/2020	

Plusieurs fuites en toiture identifiées U32 / V32 etc		UTEE T. REGNIER	S35 /2020	
Révision du plan de circulation (allée K) suite au démarrage des travaux de la JV.	Délai souhaité par DK : S10	G. ALRIC D. KENNEL P. KANNY	S40/2020	S23/2020

**Veillez nous préciser sous 8 jours un délai de réalisation ainsi que le nom du pilote de chaque action**

**Etabli le**

 18 / 02 / 2020

**Gamme (seul les membres de la CSSCT sont autorisés à émettre ce document) :**

**Destinataires :** secrétaire CSSCT – Prévention du site – Hiérarchie rencontrée

- 1) transcrire vos remarques en précisant le lieu (bat – atelier (CA) – poteau – moyen), le nom du RG ou RU que vous avez averti, votre nom en tant qu'émetteur, le RG destinataire supposé et la date (champs indiqués par le symbole 🖱) et envoyer par mail au service prévention.
- 2) A réception, le service Prévention avec le secrétaire se chargera :
  - de compléter, si besoin, les destinataires et d'affecter au rapport un numéro de classement,
  - de le publier dans DocInfo,
  - de le transmettre au secrétaire CSSCT qui le communiquera au président, aux membres de la CSSCT et aux destinataires mentionnés pour prise en compte et suivi des actions définies.
  - de suivre les réponses et de clôturer le rapport en le diffusant aux destinataires précédemment cités en accord avec le secrétaire de la CSSCT